



De la Pigne au Piment

Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne -19.09.03-

Chronique d'une mort annoncée.

Le projet de réorganisation de la surveillance prévoit la suppression de 103 emplois dans la direction de Bayonne.

Le groupe de travail local qui s'est tenu le 18 septembre s'inscrit dans le programme de concertation (d'information dans les faits) fixé par la DG :

1. réflexion interne à l'administration dans chaque DR (réalisée) ;
2. présentation aux OS locales des propositions des DR (objet du GT du 18.09) et envoi des propositions à la DG ;
3. présentation interrégionale aux OS de l'organisation proposée à la DG (à réaliser entre le 15/9 au 30/9)
4. tenue d'un groupe de travail national surveillance le 2 octobre ;
5. CTPL entre le 15 octobre et le 15 novembre
6. CTPC le 17 décembre entérinant les restructurations à finir pour 2006 au plus tard.

Etant donné l'importance des discussions qui s'ouvriraient pour l'avenir de la direction de Bayonne, vos représentants locaux CFDT ont tenu à faire une déclaration liminaire reproduite ci-après. L'objet de cette déclaration était surtout d'opposer à l'administration notre conception de la modernisation et de refuser tout préalable fixé par elle quant à une réduction des emplois.

Ainsi que l'on pouvait si attendre, M. DUSSAIN nous a présenté son projet « tout ficelé » qui comporte ni plus ni moins la suppression dans la direction de Bayonne :

- de **103 emplois** (dont 2 emplois AG), sur un total de 410
- de **6 brigades** sur 12
- de **1 subdivision** sur 4
- de **1 division** sur 3.

La CFDT juge ce projet de réorganisation **inacceptable**, car il ampute la direction de Bayonne du quart de ses effectifs, et pour ce qui concerne plus particulièrement la surveillance de plus du tiers.

Dans le cadre de l'intersyndicale locale mise en place, elle appelle l'ensemble des personnels à participer pour en débattre aux réunions d'information prévues:

- le 25 septembre à Bariatou de 9 H à 12 H
- le 26 septembre à Bayonne (au 30 Allées Marines) de 9 H à 12 H
- le 29 septembre (à la BI de Pau) de 9 H à 12 H.

Seule une mobilisation massive de tous les personnels fera reculer l'administration.

Le plan MONGIN, version bis du plan AUVIGNE, doit être retiré.

■ Le schéma d'implantation des unités devrait être modifié comme suit :

Situation actuelle au 15.09.03		Situation projetée au 31.12.2005		Observations
Unités	Effectifs implantés	Unités	Effectifs implantés	
Bayonne BHR	8	Bayonne BHR	4	maintien
Bayonne PCT	9			suppression
		Cellule coordination régionale	3	création
Bayonne STA	4	Bayonne STA	3	maintien
Bayonne subdiv.	2	Bayonne subdiv.	1	secrétariat commun avec div.
Bayonne BS	25	Bayonne BS	30	maintien dont EMC et motards Spécialisation : ciblage ferroviaire et maritime
Dax BI	26	Dax BSI	22	maintien dont EMC
Biarritz BCS	7			regroupement avec Bayonne BS
Cambo subdiv.	2			suppression
Cambo BSI	25	Cambo BSI	22	maintien dont EMC
St-Jean-Pied-de-Port BSI	25			suppression
Hendaye subdiv.	2	Hendaye subdiv.	1	maintien
Hendaye BCR	30			suppression
Hendaye BSI	46	Hendaye BSI	54	maintien dont 6 CCPD et 3 EMC spécialisation : analyse de risque, ciblage routier
St Jean—de-Luz BS	25			regroupement avec Hendaye BSI (présenté ainsi dans le projet), dans les faits suppression.
Pau subdiv.	2	Pau subdiv.	1	secrétariat commun avec div.
Mauléon BSI	6			suppression
Oloron BSI	20	Oloron BSI	20	maintien dont 6 CCPD et 2 EMC retrait de la spécialisation ski
Pau BI	21	Pau BI	30	Maintien dont EMC et motards
Uzein BCS	7			regroupement avec Pau BSI
Totaux	292		191	

■ La situation détaillée dans le projet directorial annoncé serait la suivante pour :

• les spécialistes

• le commandement.

Bayonne EMC	3	dont 1 explo.
Cambo EMC	2	
Dax EMC	2	
Hendaye EMC	3	
Oloron EMC	2	
Pau EMC	3	dont 1 explo.
Bayonne motards	8	
Pau motards	6	

Direction régionale	BHR – STA – cellule de coordination régionale
Division de Bayonne	Bayonne subdiv. – Dax BI – Bayonne BS Hendaye subdiv. – Hendaye BSI – Cambo BSI
Division de Pau	Pau subdiv. – Pau BI – Oloron BSI
Division d'Hendaye	suppression
Bayonne subdiv.	Dax BI – Bayonne BS
Hendaye subdiv.	Hendaye BSI – Cambo BSI
Pau subdiv.	Pau BI – Oloron BSI
Cambo subdiv.	suppression

Déclaration liminaire de la CFDT au GT du 18.09.03 sur la réorganisation du dispositif de la surveillance dans la circonscription de Bayonne.

Monsieur le directeur,

La tenue de ce groupe de travail aujourd'hui signifie l'engagement concret du processus de réorganisation de la surveillance dans la circonscription de Bayonne.

C'est dire l'importance des discussions qui vont s'ouvrir, car elles conditionnent grandement l'avenir professionnel des personnels de la direction, et pas uniquement des agents de la surveillance. Mais elles déterminent également la place et le rôle de la Douane dans la zone frontalière franco-espagnole pour les années à venir.

L'expérience prouve malheureusement que les réformes successives mises en place n'ont eu pour finalité que la baisse des effectifs. La CFDT s'est toujours opposée et continuera de s'opposer très fermement à cette logique purement budgétaire.

Le cadre annoncé aujourd'hui par le directeur général, à savoir une restructuration de la surveillance à effectifs implantés globaux constants, pourrait rassurer les personnels. Malheureusement, il ne conduit qu'à opposer les directions les unes aux autres. Cette compétition stérile ne peut qu'aboutir au final à un marchandage malsain, auquel l'administration voudrait voir participer les organisations syndicales.

Le constat général est que la répartition des effectifs ne tient pas compte des nécessités de terrain, mais plutôt de l'audience, ou pire du zèle, de tel ou tel directeur auprès de la DG. D'ailleurs au stade actuel des concertations menées dans certaines régions, il semblerait que les directions les plus favorablement exposées selon les schémas d'implantation en débat ne bénéficieraient pas forcément d'un apport d'effectifs.

En revanche, les DR moins bien loties seront de toutes façons victimes de réductions drastiques de personnels. Cette situation nous amène à dire que cette réorganisation n'est que la résurgence du plan AUVIGNE.

Aussi, la CFDT souhaite aborder les débats sans préalable posé, en particulier si celui-ci porte, comme nous le pressentons et ainsi que vous l'avez souvent laissé entendre, sur une enveloppe d'emplois « à rendre » pour la direction de Bayonne.

Pour notre organisation, le nouveau dispositif de la surveillance ne peut découler que d'une définition préalable des missions confiées à la branche surveillance. Cette étape doit être suivie ensuite de la détermination des conditions de leur mise en œuvre, pour aboutir enfin à l'affectation des moyens humains et matériels nécessaires.

La CFDT exige que les principes fondamentaux suivants, qui garantissent à ses yeux la réussite d'une évolution pérenne et acceptée du dispositif de la surveillance, soient appliqués :

1° Les missions.

Le leitmotiv actuel du MINEFI est le retour au cœur des missions et pour la douane à la police des marchandises. Ce recentrage de notre activité ne doit pas se traduire par des disparitions de missions.

La CFDT estime que les orientations de l'action de la douane, et pour ce qui nous intéresse aujourd'hui de la surveillance, doivent être clairement définies par rapport au cadre délimité par le législateur. Baser l'activité de la surveillance, ainsi que c'est souvent le cas et si positive et médiatique soit cette action, uniquement sur la recherche de stupéfiants ne peut suffire à constituer seule le périmètre de travail des unités. L'action des brigades doit s'exercer dans toute la sphère des compétences de lutte contre la fraude qui leur sont confiées par la représentation nationale. Nous constatons qu'actuellement l'abandon de missions, car il s'agit bien de cela, est régulièrement utilisée pour servir de variable d'ajustement des effectifs. Ce procédé conduit notre administration à ne pas respecter ses engagements vis à vis de la collectivité et met en danger à terme son avenir même.

Il est primordial pour le devenir de la douane qu'elle reste en capacité d'exercer son action dans la totalité du champ de compétence qui lui est dévolu, y compris lors de situations de crise. Cette compétence n'exclut pas bien évidemment la hiérarchisation des interventions, afin d'éviter la dispersion de nos capacités d'action, comme nous avons pu le déplorer dans le passé.

2° Les conditions de mise en œuvre.

Les missions définies, il convient ensuite d'examiner les conditions permettant de les remplir avec un maximum d'efficacité, tout en garantissant les intérêts de la collectivité et des agents. Ce volet doit à notre sens nous conduire à réfléchir sur :

- ❖ l'étude de l'environnement géographique et économique, ainsi que l'analyse des courants et vecteurs de fraude ;
- ❖ la définition de toutes les modalités de lutte contre la fraude, dont le renseignement ;
- ❖ la détermination des types de contrôles et des modes d'interventions à privilégier ;
- ❖ la fixation de normes de contrôles en rapport avec les objectifs précédemment fixés. Ces objectifs ne peuvent être évalués au vu des seuls résultats contentieux, sauf à méconnaître les impacts multiples de l'action de la douane ;
- ❖ l'établissement du schéma d'implantation des unités, en fonction des pistes de réflexion dégagées.

3° Des moyens humains et matériels nécessaires à la réforme.

La réflexion sur l'amélioration des modalités d'exercice des missions doit conduire enfin à la recherche de l'adéquation des moyens en personnels et en crédits aux besoins identifiés. Cette mise à niveau des moyens en fonction des nécessités analysées et reconnues doit obligatoirement avoir pour objectif la préservation des conditions optimales de travail et de sécurité des agents.

Dans l'hypothèse fort peu probable compte tenu des exigences à satisfaire, où des mouvements de personnels devraient être envisagés, l'accompagnement social doit être exemplaire. La réforme ne peut être envisagée et réellement efficace que si ces critères sont parfaitement respectés.

La CFDT vous a défini en quelques lignes, Monsieur le directeur, le sens de la démarche incontournable pour mener à bien la modernisation de la surveillance. Vous nous avez souvent rappelé à l'occasion de nos précédentes entrevues, notamment lors du conflit sur les retraites, l'importance de notre participation aux groupes de travail sur la redéfinition du dispositif de la surveillance. Vous insistiez en particulier sur la marge de négociation existante.

Aujourd'hui, nous vous prenons au mot et vous invitons à oser faire table rase du projet déjà élaboré par vos soins et sans doute avalisé par la direction générale. En effet, selon les indiscretions savamment distillées dans les services de notre direction, ce projet, en raison des coupes sombres qu'il prévoit, paraît déraisonnable même à certains représentants locaux de l'administration.

Nous attendons, Monsieur le Directeur, que vous engagiez les travaux de ce groupe de travail, sur les bases que nous venons de vous énoncer, dans un véritable processus d'adaptation de la surveillance qui garantisse réellement la viabilité et donc la pérennité des brigades de la direction de Bayonne ainsi que les droits des personnels en poste.

Si, comme nous le craignons, vous persistez à maintenir votre projet en l'état et à réduire la concertation engagée aujourd'hui à un pur affichage social, la CFDT s'y opposera fermement et pèsera de tout son poids, avec l'appui des personnels, pour créer les conditions de la mobilisation afin de contrecarrer la politique de réduction des emplois appliquée par l'administration centrale.